



Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives :

STOP aux violences policières et à la répression syndicale !

Avant les congés, le président de la République a promulgué la loi sur les retraites malgré l'opposition majoritaire dans le pays et les millions de salariés qui ont fait grève et manifesté pacifiquement pour son retrait. Le passage en force et le refus de toute discussion se sont accompagnés de l'utilisation des forces de police pour réprimer, gazer, blesser, voire estropier ceux qui n'acceptaient pas ce recul social. Ainsi, la Confédération Syndicale Internationale accuse la France, dans un rapport, de brutalité et « d'arrestations aveugles » lors des manifestations contre la réforme des retraites et s'alarme du niveau record des atteintes aux droits des travailleurs.

Le 27 juin 2023, le meurtre de Nahel, tué à bout portant par un policier, a mis à nouveau la lumière sur les violences policières. Rappelons qu'en 2020, à plusieurs reprises, nous nous sommes mobilisés au Puy-en-Velay contre la loi Sécurité globale et son fameux article visant à interdire de filmer les policiers... Comment justice pourrait être rendue dans le drame de Nanterre si un tel article était en vigueur ?

Durant l'été, le directeur général de la Police nationale, le préfet de Paris et le ministre de l'Intérieur ont tenu des propos alarmants remettant en cause l'indépendance de la justice, pourtant l'un des piliers de l'Etat de droit. Depuis 2015, au nom de la lutte contre le terrorisme, les violences policières s'exercent contre ceux qui se mobilisent : les jeunes pour le climat au moment de la COP21 en 2015, les syndicalistes contre la loi travail en 2016, les Gilets jaunes en 2018, et tous ceux qui ont manifesté contre les réformes de retraites en 2019/20 et 2023. A cela s'ajoute la répression syndicale : militants assignés à domicile, licenciements, convocations au tribunal... En Haute-Loire, un certain nombre de camarades sont concernés suite aux mobilisations contre la réforme des retraites du printemps ou à d'anciennes mobilisations.

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !

Attachés de manière indéfectible aux libertés syndicales et au droit de grève, nous condamnons la répression des militants syndicaux et exigeons l'arrêt de toutes les procédures en cours à leur encontre. Nous exigeons l'abrogation immédiate de la loi Hollande / Cazeneuve de 2017 autorisant de faire feu en cas de refus d'obtempérer, ainsi que l'interdiction de l'utilisation des armes « LBD » et « grenades de désencerclement » à l'occasion des manifestations.

Nous ne sommes pas dupes : ces atteintes à nos libertés individuelles et collectives ont pour but d'essayer d'empêcher la résistance à l'ensemble des plans antisociaux du gouvernement et du patronat. Ces libertés sont une nécessité pour notre action syndicale et revendicative.

Nous estimons qu'assurer la sécurité, c'est d'abord répondre à l'urgence sociale, aux exigences des salariés et aux besoins de la population : augmentation des salaires, pensions, et minimas sociaux, interdiction des licenciements, défense de l'hôpital et de tous les services publics, investissement massif pour la jeunesse, abandon complet des réformes des retraites et de l'assurance chômage.

Comme dans toute la France nous vous appelons à vous rassembler contre les violences policières, la répression syndicale et pour la justice sociale.

Tous ensemble !

Samedi 23 septembre à 10h30

Devant la Préfecture du Puy en Velay